

Editorial

Autor(en): **Chambre de commerce suisse en France**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **41 (1961)**

Heft 3: **La distribution**

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Editorial

La décision de la Suisse d'entamer avant la fin de l'année des démarches afin de s'associer au Marché commun est un événement à la fois heureux et lourd de conséquences.

Il est heureux, car tout ce qui peut concourir à renforcer l'Europe doit être applaudi. Sa division en deux groupes s'inscrivait, à long terme, contre l'évolution de l'histoire. Elle ne tenait pas compte des données économiques essentielles de notre vieux continent : surproduction, surpopulation, grands ensembles d'industries et de consommation, productivité poussée à l'extrême, voies de communications simplifiées, etc.

Puisque la grande Zone de libre-échange n'était pas réalisable et puisque la Communauté économique européenne s'est affermie sur ses bases et dans ses convictions, il eût été regrettable de continuer plus longtemps encore à lui refuser notre collaboration.

Mais la décision helvétique est aussi un événement grave. Dans son existence de pays paisible, une prise de conscience survient qui l'oblige, sinon à remettre en question, tout au moins à examiner minutieusement et dans un esprit altruiste, ses critères principaux de conduite politique et économique.

Il ne fait aucun doute d'ailleurs que l'épreuve sera bénéfique. Toute l'histoire montre que la Suisse, fidèle à sa tradition libérale, n'a jamais souffert de la confrontation et que, son statut particulier pris en considération, la voie qui s'ouvre à elle est attirante, peut-être même exaltante. Les premiers pas seront toutefois difficiles et les premiers obstacles sévères.

Il ne faut pas, en effet, se bercer d'illusions. « L'association », telle qu'elle est prévue à l'article 238 du Traité de Rome est un concept bien vague. Celle que les Six pensent réserver aux nouveaux candidats, sans pour cela trop ébranler l'édifice déjà construit, pourrait ne pas être très éloignée de « l'adhésion ». N'ayons garde d'oublier à ce propos que les règles formelles du G.A.T.T. n'autorisent pas en principe la Communauté économique européenne à faire bénéficier, par exemple la Suisse, membre associé, de tarifs douaniers plus faibles que ceux appliqués à tout autre pays du monde, non membre de la Communauté. Les exceptions, comme on le sait, sont prévues seulement pour des unions douanières.

Ainsi, la partie qui s'ouvre va être serrée. La Suisse, dont les atouts sont nombreux et dont les caractéristiques méritent l'attention, joue dès maintenant un jeu délicat. Par une efficace politique de présence, par le rappel incessant des avantages qu'une Europe en développement peut tirer de sa stabilité et de sa santé, elle pourra demeurer fidèle à la fois à sa vocation et aux exigences du temps.

On peut d'ailleurs penser que les problèmes posés à chaque pays de la C.E.E. sont d'égale ampleur. Pour eux aussi les confrontations possibles seront rudes. Dans le domaine de la libre-circulation des travailleurs, par exemple, sera-t-il indifférent de s'associer à un pays qui, considérant les discussions paritaires préférables à d'autres moyens d'action sociale, bénéficie d'un climat social particulièrement calme et, par là même, enviable.

Dans le « Grand Marché commun » chacun aura son point sensible. Cela devrait commander une compréhension réciproque lors des prochaines négociations.

Chambre de commerce suisse en France.